

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

SA/AN/VB

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2023_07_12_36 du 7 décembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T. ;

Considérant que la Ville de Wimereux organise un Spectacle de Marionnettes dans les salons de la Baie St Jean, il convient d'en fixer les tarifs. Après étude ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le spectacle de marionnettes intitulé « Un ticket pour le cirque » donné par le Théâtre La Filoche aura lieu le MARDI 24 FEVRIER 2026 à 15h00, dans les salons de la Baie St Jean, rue Ste Adrienne à Wimereux.

ARTICLE 2 :

Les tarifs sont : 3 € pour les enfants de 3 à 10 ans, 6 € pour les enfants de plus de 10 ans et adultes, gratuit pour les moins de 3 ans.

ARTICLE 3

La vente des places se fera sur place par le Service Animations.

ARTICLE 4 :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de Wimereux, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du Service Animations,
- Secrétariat Général des Services.

Vu, le D.G.S.,

#signature#